

PRICEWATERHOUSECOOPERS
BP 5689 DOUALA

DELLOITTE & TOUCHE AFRIQUE CENTRALE
BP 5393 DOUALA

Société des Eaux Minérales du Cameroun (SEMC), S.A.

Attestation des Commissaires aux comptes sur le tableau d'activité et de résultat et sur le rapport d'activité
semestriel au **30 juin 2024**

(Article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Attestation des Commissaires aux comptes sur le tableau d'activité et de résultat et sur le rapport d'activité semestriel au 30 juin 2024

(Article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Introduction

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution des dispositions prévues par l'article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA, nous avons effectué l'examen limité du tableau d'activité et de résultat et du rapport semestriel de la Société des Eaux Minérales du Cameroun (SEMC), S.A., couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

La Direction de votre société est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activité et de résultat et du rapport semestriel conformément aux dispositions de l'article 850 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ce tableau d'activité et de résultat et ce rapport semestriel sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. Un examen limité du tableau d'activité et de résultat et du rapport semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activité et de résultat et le rapport semestriel ci-joints n'ont pas été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions de l'article 850 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

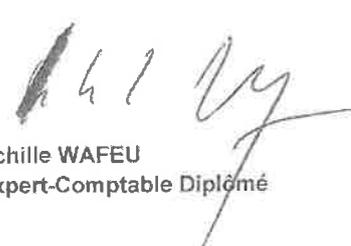
Fait à Douala, le 25 septembre 2024

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Cameroun


Geoffroy KAMGA
Expert-Comptable Diplômé

Deloitte & Touche Afrique Centrale


Achille WAFEU
Expert-Comptable Diplômé

SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN

« SEMC »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 1.924.730.000 F.CFA
Siège Social : 77, rue du Prince Bell - B.P. 4036 - DOUALA - CAMEROUN
RCCM DLA/1979/B/06568

RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL (Résultat obtenu suivant les normes SYSCOHADA)

INTITULES / PERIODE	AU 30 juin 2024 6 Mois	AU 30 juin 2023 6 Mois	AU 31 décembre 2023 12 Mois
Chiffre d'Affaires net H.T.	5 476 695 257	5 230 172 691	9 788 997 070
Résultat d'Exploitation	803 481 912	918 229 628	1 493 324 836
Résultat des Activités Ordinaires	766 759 318	855 534 301	1 394 758 897
Résultat Hors Activités Ordinaires			1 100 000
Résultat net : Bénéfice (+) Perte (-)	535 260 083	578 653 041	980 057 247
% Résultats/C.A. net H.T. - (Taux de rendement)	9,77%	11,06%	10,01%

Commentaires des résultats au 30 juin 2024 par rapport à ceux au 30 juin 2023

Une hausse de F CFA 247 millions (+4,7%) est observée sur le chiffre d'affaires. Cette hausse s'explique essentiellement par l'accroissement de 5% des volumes vendus (30 073 HL) par rapport à 2023.

La baisse du résultat d'exploitation de F CFA 115 millions en 2024 s'explique principalement par l'augmentation des dotations aux amortissements et des frais de personnel par rapport à 2023.

Le marché des eaux en 2024 est marqué par une forte concurrence et une guerre de prix. Dans ce contexte, notre défi en 2024 est d'augmenter la couverture de notre marché afin d'assurer la présence permanente de nos marques dans les points de vente et de répondre aux attentes des consommateurs.

Au second semestre 2024, le suivi de nos indicateurs et l'animation de nos marques à travers des opérations spécifiques à l'attention de nos consommateurs seront nos principaux leviers de croissance.